



Compte-rendu

Comité de pilotage de l'étude sur la révision des indicateurs et seuils de gestion du bassin de l'Aume-Couture

Mardi 23 février 14h30 – 16h30 à Saint-Fraigne

Ordre du jour :

1. Etiage 2020 : Bilan Général
2. Révision des seuils de gestion : rappel du contexte
3. Application des seuils expérimentaux : retour d'expérience

1. Etiage 2020 : Bilan Général

Concernant la cartographie du linéaire d'assec (diapo 13), il est noté que les parties du bassin situées en Deux-Sèvres et en Charente-Maritime ne sont pas représentées. Les données utilisées sont celle de la Fédération de la Charente pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Guillaume Chamouleau constate que les premiers asssecs sont apparus au 15 juin alors que la pluviométrie mensuelle était supérieure à la moyenne et que l'irrigation n'avait pas débuté, et il s'interroge donc sur le caractère « naturel » de ces asssecs.

Julien Blancant répond qu'on ne peut pas vraiment parler d'asssecs « naturels » du fait des aménagements anthropiques historiques qui influencent le comportement des cours d'eau. Il précise que le SMABACAB réalise un suivi sur l'amont de l'Aume et de la Couture, où les cours d'eau se retrouvent très tôt en rupture d'écoulement, à une période où la pression d'irrigation est encore faible ce qui ne traduit pas pour autant un phénomène naturel, mais plutôt que d'autres facteurs expliquent ces asssecs.

Baptiste Sirot complète en précisant qu'ici la situation peut être exacerbée par rapport à des bassins versants moins aménagés, sur lesquels la réaction hydrologique naturelle fonctionne mieux que sur un bassin qui a subi des artificialisations importantes. Il rappelle également que les deux réseaux de suivi présentés ne se concentrent pas sur les mêmes secteurs : la Fédération de pêche suit notamment les affluents alors que le réseau ONDE se concentre sur les axes principaux.

2. Révision des seuils de gestion : rappel du contexte
3. Application des seuils expérimentaux : retour d'expérience

Jacques Brie (diapo 22) indique que l'objectif est de définir des seuils cohérents avec l'état des milieux. Il souligne que la courbe du débit de l'Aume à Oradour (moulin de gouges) forme d'abord une pente sur laquelle on peut identifier des valeurs permettant une régulation mais qu'à partir d'un certain stade la courbe forme une zone quasiment plate et il s'interroge sur la fiabilité à accorder à cette portion.

Romain Ozog explique que l'Aume a des débits relativement faibles (70 - 100 l/s) et qu'il est particulièrement difficile de suivre et de mesurer un débit de cet ordre car le risque d'erreur est plus important, et que les variations et les pics observés sur cette période ne sont pas forcément simples à analyser.



Alain Vérinaud signale que ces pics pourraient s'expliquer par les jours d'arrêt d'irrigation mis en place lors de la gestion conjoncturelle.

Baptiste Sirot souligne qu'à l'échelle du bassin versant de la Charente, et d'après les analyses statistiques menées par l'EPTB Charente, l'Aume-Couture est le bassin qui a la moins bonne corrélation entre le réseau ONDE et le réseau Fédération de pêche. En effet, les autres bassins présentent une meilleure corrélation. Ceci s'explique notamment par la répartition géographique différente de ces deux réseaux sur le bassin de l'Aume-Couture. Le réseau de la Fédération de pêche est présent sur les têtes de bassin alors que le réseau ONDE se trouve majoritairement sur les cours principaux.

Romain Ozog précise que la corrélation n'est pas satisfaisante à l'échelle du bassin de l'Aume-Couture mais qu'on observe cependant une bonne concordance au niveau local entre une station ONDE donnée et les tronçons de cours d'eau suivis en linéaire à proximité (cf rapport hydratec). Il rappelle également que le faible nombre de stations ONDE (6 au total) n'est pas représentatif de l'ensemble du bassin.

Valentin Hortolan ajoute que le décalage temporel peut impacter aussi cette corrélation car les relevés effectués pour le réseau ONDE ont lieu le 25 du mois alors que le suivi de la fédération de pêche peut être réalisé une semaine après (au début du mois suivant).

Jacques Brie s'interroge sur la façon dont ont été définis les seuils historiques (notamment le seuil de coupure estival à 70 l/s) et ajoute qu'il serait intéressant de comparer les seuils de gestion appliqués sur l'Aume-Couture avec ceux d'autres bassins de même taille.

Concernant la comparaison des seuils de gestion entre plusieurs bassins, **Baptiste Sirot** répond que cette analyse risque de ne pas être pertinente car chaque bassin a ses spécificités : son contexte géologique et hydrogéologique, son assèchement... et une grande variabilité de débit peut être observé même sur des bassins de superficie équivalente.

Alain Vérinaud met en évidence l'intérêt du travail d'expérimentation. Il considère que les observations sont à réaliser sur plusieurs années pour analyser la pertinence des seuils proposés, et qu'une seule année d'expérimentation est insuffisante pour tirer des conclusions. Concernant le seuil de 70 l/s, il explique que cette valeur a été choisie suite à des observations sur le milieu mais que ce choix a été fait sur une station avec peu d'historique de données à l'époque.

Stéphanie Pannetier indique que la possibilité de compléter le suivi ONDE sur des stations supplémentaires est actuellement à l'étude et qu'une demande a été faite pour un relevé tous les quinze jours sur certaines stations (1 relevé mensuel actuellement).

Philippe Barneron estime que la présentation cible les seuils de prélèvements pour l'irrigation alors que concernant la problématique des assècs il est tout aussi important de prendre en compte d'autres actions comme la restauration des cours d'eau. Il observe sur certains secteurs, des cours d'eau qui s'apparentent plus à des fossés et sur lesquels il pourrait y avoir des actions de réhabilitation.

Julien Blancant répond que le SMABACAB mène des actions de restaurations hydromorphologiques mais que ces travaux ne peuvent pas être effectués de façon systématique sur tout le bassin notamment du fait de la réticence de certains propriétaires. Il ajoute que les actions ne doivent pas être réalisées uniquement sur le lit du cours d'eau mais également sur le bassin versant pour favoriser l'infiltration, limiter le ruissellement, etc.



Franck Bonnet conforte les propos de Julien Blancant en expliquant qu'il faut effectivement réfléchir à l'échelle du bassin pour une meilleure gestion. Il ajoute que différentes données ont été présentées dans le cadre de l'analyse (pluviométrie, suivi des assecs...) et souhaite savoir s'il est possible d'avoir le volume prélevé sur le bassin pour chaque date.

Alain Vérinaud répond qu'il est possible d'avoir cette donnée à la semaine.

Sébastien Fournier revient sur la question de la réflexion globale à mener à l'échelle du bassin versant et rappelle qu'il y a d'autres actions menées dans le cadre du Projet de Territoire Aume-Couture, notamment des actions de maîtrise foncière sur les zones humides, portées entre autres par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), avec un objectif de 150 ha d'acquisition sur 9 périmètres.

Franck Bonnet ajoute que le SMABACAB et le SIAEP Nord-Ouest Charente participent également à des actions de préservation et de restauration des zones humides.

Guillaume Chamouleau estime que les différentes actions du Projet de Territoire doivent avancer simultanément et qu'elles ne doivent pas être considérées de manière individuelle. C'est par la réalisation de l'ensemble des actions du Projet qu'il sera possible de répondre aux enjeux du territoire.

Guillaume Chamouleau soulève le fait que le projet de création des réserves de substitution est une des actions du Projet de Territoire et que Charente Nature envisage de l'attaquer. Il estime que ce contexte de recours contentieux peut bloquer le projet de territoire, car si l'une des actions est entravée ou ralentie par un partenaire ou un des membres du Comité de Territoire, finalement c'est l'ensemble du projet qui est impacté.

Jacques Brie répond que Charente Nature est représentée aux différentes instances et que les avis à ce sujet ont pu être exprimés en CLE et en Comité de Territoire, et qu'il ne souhaite pas débattre ici de la question des réserves de substitution.

A l'issue de la présentation, **Baptiste Sirot** rappelle que l'expérimentation de nouveaux seuils était prévue sur 3 ans. Il indique qu'en parallèle de cette expérimentation, l'EPTB Charente travaille avec le cabinet Eaucéa sur la définition de débits biologiques sur le bassin de l'Aume-Couture, et que cette étude va amener des éléments d'information complémentaires notamment par rapport à l'influence des prélèvements et à la définition de valeurs de débit des cours d'eau « désinfluencés ». Ces éléments de connaissance seront disponibles en fin d'année 2021 ou début 2022. Il ajoute que la prochaine CLE se tiendra le 23 mars prochain et devra se prononcer sur la suite à donner à cette expérimentation sur les seuils de gestion du bassin de l'Aume-Couture. Le comité de pilotage d'aujourd'hui a une valeur consultative, et la CLE pourra s'appuyer sur cette concertation menée localement.

La réunion du 23 mars permettra également de désigner les nouveaux représentants de la CLE au Comité de Territoire Aume-Couture, qui pourrait donc se réunir fin avril.

En conclusion, suite aux échanges, et considérant :

- **Le contexte climatique particulier de l'été 2020 (pluviométrie très faible avec seulement 5 mm entre le 19/06 et le 09/08)**
- **La nécessité de compléter l'analyse avec les éléments de connaissance qui seront apportés par l'étude sur des Débits biologiques**
- **Le fait que la CLE avait défini un délai de 3 ans pour fixer des seuils de gestion (fin 2022)**

Baptiste Sirot considère comme plus opportun de proposer à la CLE du 23 mars de renouveler durant l'étiage 2021 la mise en œuvre expérimentale des seuils de gestion sur le bassin de l'Aume-Couture



tels que validés en CLE de février 2020, de compléter l'analyse des seuils de gestion avec les apports de l'étude des débits biologiques, avant présentation d'éventuelles modifications desdits seuils en CLE courant 2022.

Manuella Broussey souligne l'importance pour l'Agence de l'eau de travailler à l'échelle globale du Projet de Territoire. Elle exprime la nécessité de réunir le Comité de Territoire dans les meilleurs délais afin de faire le point sur l'avancée des différentes actions.

Concernant l'expérimentation, elle indique qu'il est important de poursuivre le travail d'analyse sur la corrélation entre le réseau ONDE et le réseau Fédération de pêche, d'intégrer les futurs résultats de l'analyse sur les débits biologiques pour pouvoir proposer en temps voulu les ajustements nécessaires et si besoin de nouveaux seuils pour 2022.